

COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN

RECUEIL DES ACTES A CARACTERE REGLEMENTAIRE

MOIS : JANVIER-FEVRIER-MARS 2017

SOMMAIRE

1-DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 26 JANVIER 2017

Intégration au comité de sélection GALPA Pyrénées Méditerranée – Désignation des membres	Page 1 à 2
Refus du transfert automatique de la compétence urbanisme règlementaire à la communauté de communes Sud Roussillon	Page 3 à 4
Cession de la parcelle AK 119 ancien camping les mûriers	Page 5 à 6
Approbation du règlement intérieur du relais d'assistants maternels	Page 7 à 8
Approbation de la convention de la prestation de service unique pour l'accueil de jeunes enfants (commune – mutualité sociale agricole)	Page 9 à 10
Approbation des barèmes CNAF pour les participations familiales – crèche et cant des ocells	Page 11 à 12
Organisation d'un Educapcity à Saint Cyprien – Approbation de la convention avec l'association CAP SAA/COMMUNE	Page 13 à 14
Complément à la délibération du 15 avril 2014 relative aux délégations du conseil municipal accordées au Maire	Page 15 à 16
Reversement des dons enregistrés lors des cérémonies – année 2016	Page 17
Création d'un tarif de service public – instauration d'une caution pour la mise à disposition du mini-bus	Page 18
Appel d'offres ouvert Européen – Accord-cadre à bons de commande pour le faucardage et débroussaillage des canaux de la commune de St-Cyprien – désignation des titulaires	Page 19 à 20
Appel d'offres ouvert Européen – fourniture et pose d'horodateurs sur le territoire de la commune de St-Cyprien- désignation du titulaire	Page 21 à 22
Appel d'offres ouvert Européen – organisation de spectacles pyrotechniques pour la commune de St-Cyprien- désignation du titulaire	Page 23 à 24
Appel d'offres ouvert Européen – souscription du contrat d'assurance lot 5 prestations statutaires pour les besoins de la commune de St-Cyprien - désignation du titulaire	Page 25 à 26
Vote des subventions 2017 aux associations – 1 ^{er} acompte	Page 27 à 30
Dispositif de vidéoprotection – demande de subvention	Page 31 à 32

Séance du : 22 FEVRIER 2017

Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du protocole « parcours professionnels, carrière et rémunérations » au 01.01.20 et création de postes	Page 33 à 34
Mise à disposition d'un terrain communal pour une armoire de coupure Enedis	Page 35 à 36
Convention de coordination de la Police Municipale mutualisée avec la Gendarmerie Nationale	Page 37 à 38
Avenant à la convention de mutualisation de la police municipale mutualisée - armement	Page 39 à 40
Convention de restauration extrasolaire UDSIS/commune- approbation des tarifs 2017	Page 41
Organisation du stationnement de surface sur la commune de St Cyprien – création d'une zone payante – détermination des tarifs annuels	Page 42 à 45
Mise à disposition d'un agent de la communauté de communes Sud Roussillon auprès de la ville de St Cyprien	Page 46 à 47
Demande de subvention pour l'école de musique auprès du Conseil Départemental – année 2017	Page 48
Adhésion 2017 – mission locale des jeunes	Page 49 à 50
Fixation de tarifs complémentaires à la médiathèque Prosper Mérimée	Page 51
Indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués	Page 52 à 59

Séance du : 08 MARS 2017

Vote du budget primitif 2017 – Régie du port	Page 60 à 61
Admission en produits irrécouvrables – régie du port	Page 62 à 66
Modalités de vote du budget primitif de la régie du port	Page 67
Affectation des résultats de l'exercice 2016 – régie du port	Page 68 à 69
Approbation du compte de gestion 2016 – régie du port	Page 70 à 71
Actualisation des tarifs des autorisations d'occupation temporaires de la régie du port – année 2017	Page 72 à 73
Création d'une régie pour la location de la salle de conférence de la capitainerie	Page 74 à 75
Débat d'orientations budgétaires 2017 – commune de Saint-Cyprien	Page 76
Renouvellement du contrat d'amodiation concernant la parcelle AS 820 – marine service catalan	Page 77 à 78

Séance du : 21 MARS 2017

Vote des taux d'imposition – année 2017	Page 79
Reprise anticipée du résultat 2016 du budget principal – commune de Saint Cyprien	Page 80 à 81
Modalités de vote du budget primitif 2017 - commune	Page 82
Précisions sur les subventions votées aux établissements publics (EPIC-OT et CCAS)	Page 83
Reprise des résultats 2016 du budget annexe du lotissement les mimosas	Page 84 à 85
Forfait communal 2017 – OGEC Saint Pierre de la mer	Page 86
Vote du solde des subventions aux associations - exercice 2017	Page 87 à 90
Bilan des cessions et des acquisitions de la ville – année 2016	Page 91 à 96
Maitrise d'ouvrage délégué pour les travaux sur les espaces publics-voirie de l'avenue du Roussillon et la place République à la communauté de communes sud Roussillon	Page 97 à 98
Vente des terrains cadastrée AO 1545 et AO 1546 d'une superficie totale de 4 698 m ²	Page 99 à 100
Convention commune office de tourisme – location de mobil homes	Page 101
Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement pour la crèche « El cant dels ocells »	Page 102
Approbation des conventions d'objectifs et de financement CAF/COMMUNE	Page 103 à 104
Approbation de la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies et d'électricité des P.O (SYDEEL 66)	Page 105 à 106
Adhésion de la commune de St Cyprien au syndicat intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane	Page 107 à 108
Organisation du stationnement de surface : modification de la durée de stationnement et création d'une troisième zone	Page 109 à 117

2-DECISIONS DU MAIRE

Mois de JANVIER

Désignation du Cabinet d'Avocats HGC, 171 rue James Watt à Perpignan aux fins de représenter la commune et défendre les intérêts dans la juridiction compétente suite à la requête pour excès de pouvoir déposée le 02.12.2016 par M. [REDACTED] tendant à l'annulation de la décision du 03.08.2016 n° DP 6617116S0080 délivrée à la SAS SAINT-CYPRIEN GOLF ET RESORT, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux en date du 13 novembre 2016.	Page 118
Approbation du contrat d'entretien n° 1084/001/2017 passé avec la société SOGESTMATIC, 409 route de la Gare, 88 470 CHATEAUNEUF-de-CADAGNE relatif à la borne équipée d'un système de gestion de carburant de type TA 2331-J, installé et utilisé par les services des ateliers municipaux de la ville de Saint-Cyprien. Le contrat prend effet au 1er janvier 2017 et est conclu pour une durée de 4 ans. La redevance est fixée à 1 563 € HT pour l'année.	Page 119

<p>Approbation du contrat n° 0420016293, conclu avec la Société COUGNAUD SERVICES, Parc d'Activités de Beaupuy 2, Mouilleron-le-Captif, CS 40028- 85 035, LA ROCHE-SUR-YON, pour la location d'un ensemble modulaire « moduliso 820 plus » d'une surface de 20.01 m² équipé d'un climatiseur Window mac 12 situé au service archives de la commune, pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2017.</p> <p>Le montant H.T. des loyers mensuels s'élève à la somme de 130 €, soit un total sur l'année de 1560 € H.T.</p> <p>Les prestations retour (transport et grutage) s'élèvent à la somme forfaitaire de 563 € HT.</p>	Page 120
<p>Approbation de la convention annuelle de mise en œuvre d'une action d'accompagnement dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé, passée avec le Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé du Languedoc Roussillon, 780 rue Antoine Durand, Z.A. SALVAZA, 11 000 CARCASSONNE, pour un apprenti de la commune.</p> <p>Le montant du financement pour l'ensemble de la période est fixé à 3 146.22 €, correspondant à un nombre total de 535 heures d'intervention, dont 511 heures dans le cadre de séances collectives.</p> <p>Cette action d'accompagnement se déroule sur l'année scolaire 2015- 2016. Elle débute le 01/08/2016 et se termine le 07/07/2017.</p>	Page 121
<p>Approbation de la convention passée entre la commune de Saint-Cyprien, représentée par le Maire et LA SARL LA FORET gestionnaire du Centre Les Isards, représentée par son responsable, relative à l'organisation de prestations d'accueil de séjours de ski, au Centre Les Isards, Route de Puyvalador, 66 2010 FORMIGUERES, pour un groupe de 40 participants de la maison des jeunes de Saint-Cyprien. Le montant global de la prestation s'élève à 1800 € et comprend l'hébergement, la restauration et la location de matériel.</p>	Page 122
<p>Approbation du contrat passée entre la commune et M. Sébastien MATHEU, musicien, domicilié 23 rue neuve à RIVESALTES, relatif à une prestation artistique réalisée à la médiathèque, le 13.01.2017, pour un montant fixé à 85€ net.</p>	Page 123
<p>Approbation du contrat passée entre la commune et M. David LERICHE, musicien, domicilié 45 rue neuve à CORNEILLA LA RIVIERE, relatif à une prestation artistique réalisée à la médiathèque, pour un montant fixé à 85€ net.</p>	Page 124
<p>Approbation du contrat passée entre la commune et M. Robert ROMEO, musicien, domicilié 18 Le Château, 66 300 PERPIGNAN, relatif à une prestation artistique réalisée à la médiathèque, , pour un montant fixé à 85€ net.</p>	Page 125
<p>Approbation du contrat passée entre la commune et M. Alexandre CONVENTI, musicien, domicilié 50 avenue de Rivesaltes, 66 250 SAINT ESTEVE, relatif à une prestation artistique réalisée à la médiathèque, pour un montant fixé à 85€ net.</p>	Page 126
<p>Désignation de la société TRIOTECH, située 345 avenue de Monsieur Teste, Bâtiment A- Le cathare, 34 070 MONTPELLIER, titulaire du marché public relatif à la maintenance et à l'assistance technique du logiciel MAJOR, pour le cabinet du maire, dont le coût de la prestation s'élève à 2300 € HT, soit 2 760 € TTC par an. Le contrat est conclu pour une période ferme de 3 ans à compter du 01.01.2017. La date d'échéance finale sera le 31 décembre 2019.</p>	Page 127
<p>Approbation de la convention de formation avec le CNFPT, Antenne des PO, Espace Méditerranée, 66 000 PERPIGNAN, représenté par Mme Agnès GUYOT, Directrice Régionale du CNFPT du Languedoc Roussillon. La formation intitulée « l'entretien professionnel : un acte de management », se déroule sur 2 sessions de 2 jours : les 09, 10, 23 et 24 janvier 2017. Le coût de la formation s'élève à 600€ par jour soit pour un coût global pour 4 jours, fixé à 2 400€.</p>	Page 128
<p>Approbation du rachat d'un casier funéraire n°42 bloc K, du cimetière communal, vide de toute sépulture pour être mise à la disposition d'un nouvel acquéreur. Le remboursement à [REDACTED] du montant du capital initialement versé, hors frais de timbre et d'enregistrement, soit la somme de 838.47 €.</p>	Page 129
<p>Désignation du Cabinet d'avocats HGC, 171 rue James Watt aux fins de défendre les intérêts de la commune suite à la requête déposée par la SCI St André auprès de la CAA de Marseille sous le numéro 16 MA04875 demandant l'annulation du jugement de rejet du 21 octobre 2016 suite à opposition préalable.</p>	Page 130
<p>Approbation de la convention tripartite, passée entre la commune de St Cyprien représentée par Le Maire, Thierry DEL POSO, l'école primaire Desnoyer de St Cyprien représentée par la Directrice Mme LAURENT et l'Union Départementale scolaire d'intérêt social UDSIS, représenté par Mme Hermeline MALHERBE relative à l'organisation de prestation de stage de voile en externat au centre de voile UDSIS quai Jules Verne à St Cyprien pour un groupe de 27 participants su 20 juin 2017 au 23 juin 2017. Le montant de la prestation s'élève à 29 € par personne. Cette prestation sera prise en charge en partie par la mairie de St Cyprien et en partie par l'Ecole Desnoyer selon les modalités de ladite convention qui prévoit un coût total de 116 € par élève.</p>	Page 131

Désignation du Cabinet d'avocats HGC, 171 rue James Watt aux fins de défendre les intérêts de la commune suite à la requête déposée par la SCI Le Bilbo auprès du Tribunal administratif de Montpellier sous le numéro 17 00380-3 demandant l'annulation de la décision d'opposition à autorisation de travaux n°AT 66 171 16 S 0010 du 14 novembre 2016, sur un ERP.	Page 132
---	----------

Mois de FEVRIER

Approbation de la convention de formation de [REDACTED] auto-entrepreneur formateur, domiciliée à Jacou, 6 rue Antoine de St Exupéry, pour assurer une mission de formation et d'accompagnement des agents du multi-accueil de St Cyprien dans la mise en œuvre du projet pédagogique. La mission se déroulera pendant l'année 2017, durant 5 séances selon un montant de 3 434 € TTC.	Page 133
Approbation de la convention avec le CNFPT, antenne des PO, 9 espace Méditerranée, 66 000 PERPIGNAN pour une convention de formation intitulée « l'entretien professionnel » : un acte de management. La formation se déroule sur 2 jours les 05 et 06 décembre 2016 en mairie. Le coût de la formation s'élève à 600 € par jour soit un coût global de 1 200€.	Page 134
Approbation de la convention avec le CNFPT, pour une convention de formation générale « cadre de formation ». Les actions de formation concernées sont de 3 natures : <ul style="list-style-type: none"> - Actions collectives organisées à la demande d'une collectivité et au profit de ses agents, dites « actions intra » - Actions collectives organisées à la demande conjointe de plusieurs collectivités au profit de leurs agents réunis à cette occasion, dites « actions union de collectivités » Actions proposées dans l'offre de formation du CNFPT dites « actions inter collectivités »	Page 135
Approbation de la convention tripartite, passée entre la commune de St Cyprien représentée par Le Maire, l'école primaire Desnoyer de St Cyprien et l'Union Départementale scolaire d'intérêt social UDSIS, relative à l'organisation de prestation de stage de voile en externat au centre de voile UDSIS quai Jules Verne à St Cyprien pour un groupe de 27 participants du 26 juin 2017 au 29 juin 2017. Le montant de la prestation s'élève à 29 € par personne. Cette prestation sera prise en charge en partie par la mairie de St Cyprien et en partie par l'Ecole Desnoyer selon les modalités de ladite convention qui prévoit un coût total de 116 € par élève.	Page 136
Approbation de la location d'un terrain cadastré AN 416, lot A d'une superficie de 4 275 m ² (anciennement dévolu à la déchetterie) à la Sarl TP 66, Pia (66 380) 79 route de Perpignan représenté par son gérant M. Denis NAVARRO. Cette location est consentie pour une durée de 3 ans à partir du 1 ^{er} mars 2017, selon un montant mensuel de 1 800€.	Page 137
Approbation du rachat de la concession perpétuelle de l'urne cinéraire n°9, bloc E, du cimetière communal, vide de toute sépulture, pour être mise à la disposition d'un nouvel acquéreur. Le remboursement à [REDACTED] du montant du capital initialement versé, hors frais de timbre et d'enregistrement, soit la somme de 533.57€	Page 138
Désignation du Cabinet d'avocats HGC, 171 rue James Watt aux fins de défendre les intérêts de la commune suite à la requête pour excès de pouvoir déposée le 08/02/2017 par M. Serge VILLAS tendant à obtenir l'annulation de la décision de préemption en date du 14 septembre 2016 portant sur les parcelles cadastrées AB n°S 103, 128, 232,234,236,238, 240 et 242 pour une contenance totale de 24 336 m ² sises sur le territoire de la commune de St Cyprien, ainsi que la décision implicite de rejet de son recours gracieux du 31 décembre 2016.	Page 139
Approbation de la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle annexe de la Médiathèque Prosper Mérimée à St Cyprien rue Arago, afin d'y organiser une activité de sophrologie, par Mme Foujanne TABIBI, domiciliée à St Cyprien, 1 place José Maria De Héreida. Cette formation se déroule durant l'année 2017 et pourra être reconduite l'année suivante.	Page 140
Approbation du contrat avec M. Christophe Pignolet, musicien, domicilié résidence Christephil Appt 6 à Perpignan dans le cadre des apérozik à la médiathèque, afin de faire découvrir des nouveaux groupes musicaux à la population. Le salaire net pour le cachet s'élève à 90€ pour la prestation du 10/02/2017.	Page 141
Approbation du contrat avec M. Yannick Olive, musicien, domicilié 29 avenue de la Méditerranée, 66 180 Villeneuve de la Raho dans le cadre des apérozik à la médiathèque, afin de faire découvrir des nouveaux groupes musicaux à la population. Le salaire net pour le cachet s'élève à 90€ pour la prestation du 10/02/2017.	Page 142
Approbation de la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle annexe de la Médiathèque Prosper Mérimée à St Cyprien rue Arago, afin d'y organiser une activité de Nature par les plantes, par Mme Cynthia Bontems, domiciliée à Céret, 3 rue de la République. Cette formation se déroule durant l'année 2017.	Page 143

Mois de MARS

Institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des chèques de caution pour le prêt du minibus de la commune de Saint Cyprien.	Page 144 à 145
Approbation de la convention avec le CNFPT - PERPIGNAN - pour une convention de formation intitulée : l'accompagnement à la mise en œuvre du projet d'établissement du multi-accueil ». La formation se déroule sur 4 jours, les jeudi 11 mai, mardi 30 mai, jeudi 15 juin et jeudi 29 juin 2017 au sein du multi-accueil de la mairie de Saint Cyprien de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00. Le coût de la formation s'élève à 600 € par jour soit un coût global de 2 400€.	Page 146
Approbation de la location d'un local Résidence du port à St Cyprien Plage, quai Arthur Rimbaud à M. Frédéric AUGUET, domicilié à Saint Cyprien, pour la location, afin d'y exercer une activité de SERVICES. Cette location est consentie à partir du 1 ^{er} avril 2017 pour une durée de six mois et prendra fin le 30 septembre 2017. Le montant mensuel s'élève à 921.63€.	Page 147
Approbation de la location d'un local dans le bâtiment de la Résidence du Port à St Cyprien Plage, quai Arthur Rimbaud, à Mme Sylvie GRIMALDI, domiciliée à Saint Cyprien, résidence les Aiguades I, pavillon 4, rue Carlos de Lazerme, afin d'y exercer une activité de RESTAURATION-RAPIDE. Cette location est consentie à partir du 1 ^{er} avril 2017 pour une durée de six mois et prendra fin le 30 septembre 2017. Le montant mensuel s'élève à 325€.	Page 148
Approbation de la location d'un local dans le bâtiment de la Résidence du Port à St Cyprien Plage, quai Arthur Rimbaud à M. René FRECHE, domicilié à Saint Cyprien afin d'y exercer une activité de RESTAURANT-BAR. Cette location est consentie à partir du 1 ^{er} avril 2017 pour une durée de six mois et prendra fin le 30 septembre 2017. Le montant mensuel s'élève à 325€.	Page 149
Approbation de la location d'un local dans le bâtiment de la Résidence du Port à St Cyprien Plage, quai Arthur Rimbaud à M. René FRECHE, domicilié à Saint Cyprien, 18 rue Jean Monnet, afin d'y exercer une activité de RESTAURANT-BAR. Cette location est consentie à partir du 1 ^{er} avril 2017 pour une durée de six mois et prendra fin le 30 septembre 2017. Le montant mensuel s'élève à 681.20€.	Page 150
Approbation du contrat à intervenir avec Mme Anna Serra, musicienne, domiciliée 19 bis avenue de las Illas, 66 470 Sainte Marie la mer dans le cadre des soirées concert organisées par la médiathèque intitulées After work apérozik du 10 mars 2017. Le montant de la prestation s'élève à 90€.	Page 151
Approbation du contrat à intervenir avec M. Vincent Bonano, musicien, domicilié 19 bis avenue de las Illas, 66 470 Sainte Marie la Mer dans le cadre des soirées concert organisées par la médiathèque intitulées After work apérozik du 10 mars 2017. Le montant de la prestation s'élève à 90€.	Page 152
Approbation de la convention passée entre la commune et la sarl La Forêt gestionnaire du Centre Les Isards, route de Puyvalador, FORMIGUERES, pour un groupe de 40 participants (39 personnes de la maison des jeunes et le chauffeur de bus) le 1 ^{ier} et 2 avril 2017. La prestation comprend l'hébergement, la restauration et la location de matériel s'élevant à 1 800€.	Page 153
Approbation du renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) pour 2017. Le taux de cotisation est de 0.20 € par habitant pour les communes de moins de 30 000 habitants. La cotisation annuelle de la commune s'élève à 2 032 €.	Page 154
Institution d'une régie de recettes, auprès de la capitainerie du port, pour l'encaissement des chèques de caution déposés pour la location de la salle de conférence, à compter du 1 ^{er} avril 2017. Les recettes sont encaissées en numéraires et en chèque bancaires ou postaux.	Page 155 à 156
Institution, auprès de la capitainerie du port, d'une régie de recettes pour l'encaissement du produit de la location de la salle de conférence, à compter du 1 ^{ier} avril 2017. Les recettes sont encaissées en numéraires, en chèque bancaires, postaux ou assimilés et en cartes bancaires.	Page 157 à 158
Institution d'une régie de recettes et d'avances relative à la perception des droits de stationnements sur le territoire communal du 15 juin au 15 septembre de chaque année soit pour une durée de 3 mois, puis pour chaque année, aux mêmes dates. Les recettes sont encaissées : <ul style="list-style-type: none"> - en numéraires, - chèques bancaires ou postaux, - paiement par horodateur : en espèces, cartes bancaires ou carte de paiement sans contact. Le recouvrement de ces recettes est perçu contre remise à l'utilisateur d'un reçu provenant de carnets de tickets numérotés ou du ticket délivré par l'horodateur.	Page 159 à 160

Résiliation du contrat de location intervenu avec [REDACTED], pour la location d'un logement communal, situé rue Auguste Rodin, Ecole Noguères à St Cyprien plage à compter du 17 avril 2017.	Page 161
---	----------

3-ARRETES

Mois de JANVIER

Arrêté du 04 janvier 2017 portant désignation des agents coordonnateur et de recensement responsable du RIL	Page 162
Arrêté du 07 janvier 2017 portant nomination de mandataire à la régie de recettes pour l'encaissement de la participation des familles aux frais de garde des enfants à la crèche/halte-garderie	Page 163 à 164
Arrêté N°17/TECH-PC/018 en date du 10 janvier 2017 portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement sur les voiries communales et intercommunales pour la réparation et la création de réseaux AEP et EU par l'entreprise SADE	Page 165 à 166
Arrêté N°17/TECH-PC/019 en date du 10 janvier 2017 portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement sur les voiries communales et intercommunales pour les travaux de renouvellement des branchements en plombs par les entreprises SADE et GIESPER	Page 167 à 168
Arrêté N°17/TECH-P/004 en date du 10 janvier 2017 portant réglementation permanente de stationnement et de circulation des engins de chantiers des services techniques de la commune et des services techniques de la communauté de communes Sud Roussillon,	Page 169 à 170
Arrêté N°17/TECH-P/003 en date du 10 janvier 2017 portant réglementation permanente de stationnement – Chemin des douaniers	Page 171 à 172
Arrêté N°17/TECH-PC/017 en date du 10 janvier 2017 portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement sur les voiries communales et intercommunales pour la réparation et la création de réseaux AEP et EU par l'entreprise RLTP	Page 173 à 174
Arrêté en date 26 janvier 2017 portant délégation dans les fonctions d'officier d'Etat civil à Mme Hélène ABAT	Page 175
Arrêté en date 26 janvier 2017 portant nomination de mandataire à la régie de recettes pour l'encaissement des redevances cantines	Page 176 à 177
Arrêté en date 26 janvier 2017 portant nomination de préposés à la régie de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour	Page 178 à 179

Mois de FEVRIER

Arrêté en date du 06 février 2017 portant délégation de signature à Monsieur Philippe RAMOND, directeur général adjoint des services de la commune de St Cyprien	Page 180 à 181
Arrêté en date du 06 février 2017 portant délégation de signature à Monsieur Arnaud TRIPLET, directeur général des services de la commune de St Cyprien	Page 182 à 183
Arrêté modificatif en date du 16 février 2017 portant règlement général des emplacements publics de la commune de St Cyprien	Page 184 à 186
Arrêté N°17/TECH-P/026 en date du 20 février 2017 portant réglementation permanente de circulation rue Courteline	Page 187
Arrêté N°17/URB/001 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « port »: terrasse plein air et une terrasse fermée au droit du local commercial Le Fun Croq, situé Quai Arthur Rimbaud à St Cyprien	Page 188 à 189
Arrêté N°17/URB/002 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « port »: terrasse plein air, terrasse couverte et une terrasse fermée au droit du local commercial La Marine, situé Quai Arthur Rimbaud à St Cyprien	Page 190 à 191
Arrêté N°17/URB/003 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « port »: terrasse plein air et une terrasse fermée au droit du local commercial Le Chalut, situé Quai Arthur Rimbaud à St Cyprien	Page 192 à 193
Arrêté N°17/URB/004 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « port »: terrasse plein air au droit du local commercial Le Pain du jour, situé Quai Arthur Rimbaud à St Cyprien	Page 194 à 195
Arrêté N°17/URB/005 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « port »: terrasse couverte au droit du local commercial TANANA, situé Quai Arthur	Page 196 à 197

Rimbaud à St Cyprien	
Arrêté N°17/URB/006 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « port »: terrasse plein air et une terrasse fermée au droit du local commercial Jenny Boutique, situé Quai Arthur Rimbaud à St Cyprien	Page 198 à 199
Arrêté N°17/URB/007 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « port »: et une terrasse fermée au droit du local commercial Plenitude, situé Quai Arthur Rimbaud à St Cyprien	Page 200 à 201
Arrêté N°17/URB/008 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « port »: une terrasse fermée au droit du local commercial l'Espadon situé Quai Arthur Rimbaud à St Cyprien	Page 202 à 203
Arrêté N°17/URB/010 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « Maillol »: une terrasse couverte au droit du local commercial Plaisirs du monde situé boulevard Desnoyer à St Cyprien	Page 204 à 205
Arrêté N°17/URB/011 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « Maillol »: une terrasse fermée, une terrasse plein air et une terrasse couverte au droit du local commercial l'Orange bleue situé 2, boulevard Maillol à St Cyprien	Page 206 à 207
Arrêté N°17/URB/012 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « Frédéric Saisset »: une terrasse fermée, au droit du local commercial Le Miramar situé, 45 rue Frédéric Saisset à St Cyprien	Page 208 à 209
Arrêté N°17/URB/013 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « Maillol »: une terrasse fermée, au droit du local commercial Cap Sud situé, 3 boulevard Maillol à St Cyprien	Page 210 à 211
Arrêté N°17/URB/014 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « Maillol »: une terrasse fermée et une terrasse couverte, au droit du local commercial BZH situé, boulevard Maillol à St Cyprien	Page 212 à 213
Arrêté N°17/URB/015 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « Maillol »: une terrasse plein air, au droit du local commercial La Cadottière situé, 9 boulevard Maillol à St Cyprien	Page 214 à 215
Arrêté N°17/URB/016 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « Bd Desnoyer »: une terrasse plein air, au droit du local commercial Au Boulevard Fleuri situé, boulevard Desnoyer à St Cyprien	Page 216 à 217
Arrêté N°17/URB/017 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « Bd Desnoyer »: une terrasse plein air, au droit du local commercial Le Clapotis situé, boulevard Desnoyer à St Cyprien	Page 218 à 219
Arrêté N°17/URB/018 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « Rodin »: une terrasse fermée, au droit du local commercial Le Jean Bart situé, 9 boulevard Maillol à St Cyprien	Page 220 à 221
Arrêté N°17/URB/009 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « PORT »: une terrasse fermée, au droit du local commercial Le Bilbo situé, quai Arthur Rimbaud à St Cyprien	Page 222 à 223

Mois de MARS

Arrêté N°17/URB/026 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « PORT »: une terrasse plein air, une terrasse couverte et une terrasse fermée, au droit du local commercial La Terrasse situé quai Arthur Rimbaud Le Neptune, à St Cyprien	Page 224 à 225
Arrêté N°17/URB/021 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « PORT »: une terrasse plein air, une terrasse couverte, au droit du local commercial La Paillette situé quai Arthur Rimbaud résidence du Port, à St Cyprien	Page 226 à 227
Arrêté N°17/URB/022 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « Frédéric Saisset »: une terrasse fermée, au droit du local commercial Le Huaca situé rue Frédéric Saisset – résidence front de mer, à St Cyprien	Page 228 à 229
Arrêté N°17/URB/023 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « rue Vaugelas »: une terrasse couverte, au droit du local commercial Le SOLARA situé 15 rue Vaugelas, à St Cyprien	Page 230 à 231
Arrêté N°17/URB/024 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public	Page 232 à 233

communal zone « MAILLOL »: une terrasse fermée et une terrasse couverte, au droit du local commercial Le Maillol café situé Place Maillol – résidence les Ondines à St Cyprien	
Arrêté N°17/URB/025 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « PORT »: une terrasse plein air et une terrasse couverte, au droit du local commercial Joa Casino Jeux situé quai Arthur Rimbaud résidence du Port, à St Cyprien	Page 234 à 235
Arrêté N°17/URB/019 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « PORT »: une terrasse plein air, une terrasse couverte et une terrasse fermée au droit du local commercial brasserie chez Didier situé quai Arthur Rimbaud – port Roussillon, à St Cyprien	Page 236 à 237
Arrêté N°17/URB/020 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal zone « PORT »: une terrasse plein air fermée, une terrasse couverture et une terrasse plein air exceptionnel au droit du local commercial Le Biniou situé quai Arthur Rimbaud – port Roussillon, à St Cyprien	Page 238 à 239
Arrêté en date du 16 mars 2017 portant autorisation à un piéteur agréé à pénétrer dans le jardin des plantes, au parc de la prade situés sur la commune de St Cyprien ainsi qu'à circuler en véhicule au parc de la prade.	Page 240 à 241
Arrêté en date du 15 mars 2017 portant délégation dans les fonctions d'Officier d'Etat Civil à Mme Karine PASTOU	Page 242
Arrêté en date du 20 mars 2017 portant nomination de régisseurs recouvrement chèques de caution - minibus	Page 243 à 244
Arrêté en date du 17 mars 2017 portant nomination de mandataires pour l'encaissement des droits de place	Page 245 à 246